



# Méthanisation : faire plus petit, pour voir plus grand



Dominique Potier

28 octobre 2021 à 15h23, Mis à jour le 1er novembre 2021 à 18h14

Durée de lecture : 5 minutes

**La biomasse agricole peut contribuer de façon efficace, économe et écologique aux objectifs de mix énergétique de la France, soutient l'auteur de cette tribune. Mais il faut réguler la méthanisation.**

*Dominique Potier est député PS de Meurthe-et-Moselle, spécialiste des questions agricoles et rurales.*

La dérive que nous observons actuellement dans le développement de la méthanisation est un cas d'école de l'absence d'une ligne claire en matière de déploiement des énergies renouvelables

dans notre pays. Elle illustre plus largement et de façon caricaturale le risque d'une incohérence entre les fins et les moyens dans l'action publique.

Portée par des pionniers aussi passionnés d'innovation que soucieux d'éthique, la méthanisation a été initialement pensée en vue de la valorisation énergétique de la biomasse issue notamment des effluents d'élevage, des déchets organiques de l'agroalimentaire, de la part fermentescible des déchets ménagers et des stations d'épuration, et de façon plus marginale de l'entretien des espaces verts et des accotements routiers.

Or, et de façon paradoxale, la géographie actuelle des méthaniseurs est relativement indifférente à celle de ces ressources, mais correspond largement à celle des entreprises disposant des capacités financières les plus importantes et à celle des réseaux de transport d'énergéticiens devant souscrire à l'obligation d'intégrer du gaz « *vert* ».

## Un désordre écologique

Les conséquences sur nos territoires sont facilement observables :

- une prédation de ressources qui fragilise au long cours notre sécurité alimentaire commune ;
- une concurrence déloyale qui accélère le phénomène d'accaparement des terres par l'usage ou la propriété au détriment des systèmes de polyculture-élevage et du renouvellement des générations d'agriculteurs ;
- un désordre écologique avec des effets incalculables sur la santé des sols, de l'eau, la biodiversité et enfin une inquiétude grandissante quant à l'impact logistique sur les

infrastructures rurales.

Cette situation ubuesque est le fruit d'un déphasage absurde entre un niveau d'aide publique élevé (aide à l'investissement, tarif de rachat) et l'absence de contrôles effectifs des installations. L'État délivre des autorisations sans disposer ni des ressources humaines ni des instruments permettant de vérifier la réalité des intrants (ce qui entre dans le méthaniseur) et de l'épandage des digestats (ce qui sort du méthaniseur).



Un méthaniseur en Ille-et-Vilaine. © Julie Lallouët-Geffroy/Reporterre

## Le gisement oublié des fosses à lisier

Le temps est venu, au nom de l'intérêt général, de stopper cette dérive. En premier lieu, un éclairage est attendu de la science sur deux points : d'une part, évaluer si la jauge actuelle de 15 % de ressources alimentaires méthanisable est globalement soutenable et, d'autre part, quels sont les effets du développement exponentiel des cultures intermédiaires à vocation énergétique [*les cultures que l'on peut mettre dans les méthaniseurs pour produire de l'énergie*] sur les cycles de fertilité.

Deux voies complémentaires doivent ensuite être explorées afin que la

biomasse agricole contribue de façon efficace, économe et écologique aux objectifs de mix énergétique de notre pays.

La première voie vise une normalisation des pratiques : une certification garantie par l'autorité publique, un niveau d'exigence des autorisations administratives afin que les installations soient proportionnées aux enjeux environnementaux, une politique tarifaire sélective en faveur des projets les plus vertueux, et enfin un minimum de planification à l'échelle, par exemple, des intercommunalités (SCOT).

Une seconde voie, plus radicale, mérite également d'être explorée. 70 000 unités de stockage des effluents d'élevage (fosses à lisier) ont été bâties à partir des années 1990 en application de la directive nitrate. C'est, à l'échelle nationale, une immense ressource quasiment inexploitée de 13,7 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> qui pourraient être valorisées en énergie.

Même à technologie constante, les retours d'expérience dont nous disposons nous enseignent que pour une part des élevages bovins et porcins, une équation économique est possible, permettant de consolider le revenu des agriculteurs, dès lors que l'énergie produite peut être valorisée. En effet, si ces effluents produisent moins d'énergie que certaines cultures, les investissements à réaliser sont en contrepartie sans commune mesure avec ceux du modèle actuellement

dominant.

Sur le plan écologique, le bénéfice de cette économie circulaire et totalement décarbonée dans sa mise en œuvre permettrait d'atteindre un objectif majeur en matière de réduction des gaz à effet de serre en captant un méthane (CH<sub>4</sub>) dont les scientifiques du Giec et de l'Inrae nous rappellent son pouvoir de réchauffement vingt-cinq fois supérieur à celui du CO<sub>2</sub>.

Produire de l'énergie par la valorisation du méthane disponible, avec un meilleur partage de la valeur et en préservant intégralement notre sécurité alimentaire, serait de nature à sortir des controverses actuelles.

Un effort de recherche inédit devra, demain, viser une performance accrue de tels systèmes. Mais dès aujourd'hui, il est essentiel pour le débat démocratique de mesurer le bénéfice social, économique et environnemental de la réorientation des crédits publics actuellement consacrés à la méthanisation vers une vision renouvelée de celle-ci.

Dans le cas de la méthanisation, comme pour toutes les autres énergies renouvelables, la construction d'une doctrine claire et une puissance publique jouant pleinement sa fonction régulatrice et d'aménagement du territoire seraient de loin les meilleures alliées de l'entrepreneuriat et de l'initiative locale au service du bien commun.

---

## Après cet article

Tribune – Pollutions

### Méthanisation dans le Lot : le grand emmerdement



---

## Précisions

Source : Courriel à *Reporterre*

Photo chapô : [Wikimedia Commons/CC BY-SA 4.0/Granbout](#)

- *Dans les tribunes, les auteurs expriment un point de vue propre, qui n'est pas nécessairement celui de la rédaction.*

- *Titre, chapô et intertitres sont de la rédaction.*